

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 décembre 2011 à 13h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers : Françoise Giroux, Serge Gauthier, Yvon Lambert et Michel Bergeron.

Absences motivées : Serge Villeneuve et Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion
 - 4.1 Règlement fixant le tarif pour le service d'égout.
 - 4.2 Règlement pour l'infrastructure des eaux usées, règlement 2008-14.
 - 4.3 Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02, pour le raccordement des puits d'eau potable.
 - 4.4 Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2000-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.
 - 4.5 Règlement fixant le tarif pour le service d'aqueduc.
 - 4.6 Règlement fixant le tarif pour la cueillette des déchets et le recyclage.
 - 4.7 Règlement numéro 2010-08 décrétant la reconstruction des services publics et de la chaussée, Route 148, rue Thomas et rue Lafleur.
5. Résolutions
 - 5.1 Offre de service pour financement en vertu des règlements d'emprunt numéros 2000-06, 2000-08, 2002-04 et 2004-02.
 - 5.2 Refinancement par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2000-06, 2000-08, 2002-04 et 2004-02.
6. Varia.
7. Questions posées par les membres.
8. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Michel Rioux déclare l'assemblée ouverte à 13h37.

2011-12-169

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2011-12-170

Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour le service d'égout.

Avis de motion est donné par Michel Bergeron de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant le tarif pour le service d'égout et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2011-12-171

Avis de motion – Règlement pour l'infrastructure des eaux usées, règlement 2008-14.

Avis de motion est donné par Michel Bergeron de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement pour l'infrastructure des eaux usées et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2011-12-172

Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02, pour le raccordement des puits d'eau potable.

Avis de motion est donné par Michel Bergeron de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02, pour le raccordement des puits d'eau potable et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2011-12-173

Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2000-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.

Avis de motion est donné par Michel Bergeron de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2000-08, pour l'amélioration du réseau d'aqueduc et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2011-12-174

Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour le service d’aqueduc.

Avis de motion est donné par Michel Bergeron de la présentation à une assemblée ultérieure d’un Règlement fixant le tarif pour le service d’aqueduc et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l’avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l’unanimité.

2011-12-175

Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage.

Avis de motion est donné par Michel Bergeron de la présentation à une assemblée ultérieure d’un Règlement fixant le tarif pour le service de la cueillette des déchets et le recyclage et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l’avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l’unanimité.

2011-12-176

Avis de motion – Règlement numéro 2010-08 décrétant la reconstruction des services publics et de la chaussée, Route 148, rue Thomas et Lafleur.

Avis de motion est donné par Michel Bergeron de la présentation à une assemblée ultérieure d’un Règlement décrétant la reconstruction des services publics et de la chaussée, Route 148, rue Thomas et rue Lafleur et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l’avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l’unanimité.

2011-12-177

Offre de service pour financement en vertu des règlements d’emprunt numéro 2000-06, 2000-08, 2002-04 et 2004-02.

ATTENDU QUE conformément aux règlements d’emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Municipalité de Fassett souhaite emprunter par billet un montant total de 459 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2002-04	69 500.00\$
2004-02	290 200.00\$
2000-06	83 700.00\$
2000-08	15 600.00\$

ATTENDU QUE la Municipalité de Fassett désire se prévaloir des dispositions de l’article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d’emprunt peut être prolongé d’au plus douze (12) mois lors d’un refinancement;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE la Municipalité de Fassett avait (aura), le 26 septembre 2011, un montant de 359 700 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 483 900 \$, pour une (des) période(s) de 5 et 15 ans, en vertu du des règlements numéros 2002-04 et 2004-02;

ATTENDU QUE la Municipalité de Fassett avait (aura), le 5 décembre 2011, un montant de 99 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 134 700 \$, pour une (des) période(s) de 10 ans, en vertu du des règlements numéros 2000-06 et 2000-08;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billets au montant de 459 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2002-04, 2004-02, 2000-06 et 2000-08 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 15 décembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	39 400 \$
2013.	40 800 \$
2014.	42 000 \$
2015.	43 600 \$
2016.	44 800 \$(à payer en 2016)
2016.	248 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Fassett émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 décembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros **2002-04, 2004-02, 2000-06 et 2000-08**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Fassett emprunte 359 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 mois et 19 jours au terme original des règlements numéros 2002-04 et 2004-02.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

QUE la Municipalité de Fassett emprunte 99 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 10 jours au terme original des règlements numéros 2000-06 et 2000-08.

Adopté à l'unanimité.

2011-12-178

Refinancement par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 2000-06, 2000-08, 2002-04 et 2004-02.

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE la Municipalité de Fassett accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Laurentienne Du Canada** pour son emprunt du 15 décembre 2011 au montant de 459 000 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 2002-04, 2004-02, 2000-06 et 2000-08, au prix de **cent**, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

39 400 \$	2,26 %	15 décembre 2012
40 800 \$	2,67 %	15 décembre 2013
42 000 \$	2,79 %	15 décembre 2014
43 600 \$	2,93 %	15 décembre 2015
293 200 \$	3,09 %	15 décembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté à l'unanimité.

2011-12-179

Levée de l'assemblée.

14h00 Il est proposé par Yvon Lambert que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Maire

Diane Leduc
Directrice générale